

## Plans de prévention *prévenir les risques liés aux interventions d'entreprises extérieures*

**Objectif :**

**Général :**

Identifier les conditions de mise en œuvre de la réglementation applicable et les responsabilités encourues Elaborer et améliorer une trame de plan de prévention transposable dans le cadre de ses activités

**Aptitude :**

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

**Personnes concernées :**

Chargés de sécurité et de prévention. Responsables services généraux, immobilier. Responsables maintenance. Tout responsable chargé de la sécurité lors d'opérations réalisées par des entreprises extérieures.

**Prérequis :**

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

**Méthodes pédagogiques :**

La pédagogie est participative. Elle alterne apports d'informations de l'animateur, échanges d'expériences et exercices pratiques.

**Moyens d'évaluation :**

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences. - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation. Visa et signature portés sur le registre de sécurité par le formateur.

**Délais d'accès :**

Dès contractualisation

**Suite de parcours :**

Formation Permis feu, EPI, ESI, chargé d'évacuation.

**Débouchés :**

/

## PROGRAMME

- **Réglementation applicable dans le cadre des opérations et travaux**
- **Etapes clés d'un plan de prévention**
  - Planification
  - Elaboration du cahier des charges
  - Préparation de l'analyse et de l'évaluation des risques Interférence des risques
  - Visite préalable sur le terrain
  - Elaboration des mesures de prévention
  - Documents à joindre au plan
  - Analyses de risques particuliers : protocole de sécurité...
- **Construire le plan de prévention**
  - Rubriques obligatoires du plan de prévention pour l'entreprise utilisatrice et pour l'entreprise extérieure Tableau récapitulatif des risques
  - Rubriques et documents spécifiques en fonction des opérations à réaliser
- **Suivre le plan de prévention**
  - Dans quels cas le mettre à jour ?
  - Information des acteurs internes et externes
  - Qui est en droit de le consulter ?
  - Rôle et participation des CHSCT.
  - Théorie du feu.

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes*

### MODALITES :

**Effectif du groupe :** 08 stagiaires maximum

**Durée formation :** 1 jour / 7 heures

**Lieu :** Intra

**Dates :** consultez notre planning ICI

**Tarif :** à partir de 742,55€

*Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.*

*Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap*

